

# Politique d'égalité entre les femmes et les hommes



Mars 2012



fondation  
**BDA**

Biotechnologie pour le développement durable en Afrique

## **L'inégalité entre hommes et femmes en Afrique : Une réalité toujours ancrée dans le quotidien**

Selon l'indice d'inégalités selon le genre développé par le PNUD en 2011, la majorité des pays africains occupe presque tous les derniers rangs. Plusieurs dynamiques sociales observables en Afrique témoignent du phénomène de l'inégalité entre les femmes et les hommes, tels que :

- La faible proportion de femmes qui occupe des rôles décisionnels au sein des instances politiques.
- L'accès à l'éducation, surtout en zone rurale, qui est encore aussi largement réservé aux garçons.
- L'interdiction aux femmes d'accéder, dans certains pays, à la propriété foncière
- La plus grande vulnérabilité et marginalisation des femmes, tout spécialement criantes lors des désastres naturels, pénuries alimentaires, guerres ou récessions économiques.

En conséquent, cet état de fait limite considérablement la participation libre et éclairée de la moitié de la population active de l'Afrique (les femmes) au développement durable des communautés, régions, pays, et du continent.

Pourtant, des programmes de développement gouvernementaux, multilatéraux et de la société civile s'attellent depuis plus de vingt à l'élimination de ces inégalités, et plusieurs avancées remarquables ont été constatées. Cependant, un travail immense demeure et des défis majeurs restent à surmonter si l'on veut atteindre l'objectif 3 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

### **Engagement**

Devant ce constat, la Fondation biotechnologie pour le développement durable de l'Afrique (BDA) prend une position ferme sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. BDA affirme que le développement durable en Afrique (et partout ailleurs) ne saurait se réaliser sans la poursuite et l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, BDA, au travers de l'accomplissement de sa mission de développement des biotechnologies en Afrique, s'engage à intégrer de façon transversale et spécifique à ses programmes, ses partenariats et son fonctionnement interne, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

# **Stratégies d'application du principe d'égalité entre les femmes et les hommes**

## **1. A l'échelle programmatique**

- 1.1 Promouvoir et appuyer l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans les zones d'action des activités et projets.
- 1.2 Impliquer, par l'entremise d'actions positives, des femmes comme bénéficiaires directs ou exécutants intermédiaires dans la mise en œuvre des projets.
- 1.3 Valoriser la participation égale des femmes et des hommes lors des consultations, des évaluations et des études auprès de communautés locales.
- 1.4 Assurer que les projets n'ont pas de répercussions négatives, directes ou indirectes, qui favoriseraient l'iniquité entre les genres des communautés affectées.
- 1.5 Éveiller les consciences des communautés bénéficiaires au principe d'égalité entre femmes et hommes, en intégrant des éléments qui y sont reliés dans les campagnes de sensibilisation.

## **2. À l'échelle partenariale**

- 2.1 S'assurer que les multiples partenariats engagés par BDA se fassent avec des organisations qui respectent l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 2.2 Encourager et appuyer les partenaires à adopter de façon transversale et spécifique l'approche genre dans leur programmation par des actions concrètes et le partage des meilleures pratiques dans le domaine.

## **3. À l'échelle organisationnelle**

Au siège social ou dans les bureaux outre-mer

- 3.1 Intégrer le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la composition ou les positions des instances décisionnelles.
- 3.2 Instaurer des normes de travail qui respectent le même principe, de façon à ce que toute forme de discrimination, d'harcèlement ou d'intimidation basée sur le genre soit proscrit et passible de mesures correctives.
- 3.3 Mettre de l'avant des pratiques d'embauche égalitaires en ce qui a trait à la question du genre.
- 3.4 Sensibiliser tous les employés, bénévoles et membres à l'importance que revêt la question de l'égalité entre les genres.